

Projet de réforme du baccalauréat

Un bac façon puzzle

La promesse présidentielle d'un bac resserré sur quelques épreuves terminales, avec une forte dose de contrôle continu, est au cœur du projet de réforme de l'examen – indissociable de Parcoursup (voir p. 3) et de la réforme du lycée (voir p. 4)

La communication du ministère le martèle : la réforme portée par JM. Blanquer va « remuscler » le baccalauréat (général et technologique) grâce à plusieurs mesures assez radicales, qui concerneront les bacs généraux et technologiques.

Bac « remusclé » ou bac éclaté ?

D'abord, 40% de la note finale à l'examen reposera sur du contrôle continu, selon deux modalités : 10% de la note sera composé des moyennes trimestrielles du cycle terminal non-coefficientées, et 30% de la note finale sera fondé sur les résultats d'« épreuves communes de contrôle continu », organisées et évaluées dans chaque lycée (sur la base d'une banque nationale de sujets). Les lycéens passeront ainsi trois sessions de « partiels » (deux en 1^{ère} et une en terminale), qui porteront sur la plupart des disciplines du tronc commun, et sur la spécialité de 1^{ère} abandonnée en terminale.

Les épreuves finales « classiques » seront réduites à 5 ou 6 : le français en fin de 1^{ère} (écrit et oral), et, en fin de terminale, les deux spécialités (au retour des vacances de printemps), la philosophie et une « épreuve orale » en juin – qui sera évaluée elle aussi dans l'établissement, ce qui porte en réalité le poids du contrôle local à 50% de la note finale.

Evaluer en permanence pour « simplifier » le bac ?

La réforme est officiellement motivée par une volonté de « simplifier » le baccalauréat, d'éviter le bachotage, et de reconquérir les cours du mois de juin. Quelle supercherie quand on sait que les lycéens seront en fait amenés à passer de 25 à 30 épreuves de la 1^{ère} à la terminale, contre 12 à 16 actuellement ! Il faudra fabriquer un nombre considérable de sujets (dixit le CSP) pour les épreuves communes (corrigées gratuitement) ; les établissements devront organiser des épreuves (locales ou nationales) presque chaque trimestre... et perdre autant de jours de cours « reconquis » sur le mois de juin ! Les enseignants sont finalement appelés à se transformer principalement en évaluateurs (quand enseignera-t-on ?), avec toutes les tensions inévitablement liées au contrôle local (pressions des parents, conflits avec les élèves, etc.).



Le poids de la réputation

Avec 50% de contrôle local, le bac va devenir un diplôme dont la « valeur » reposera pour moitié sur la réputation de l'établissement du candidat. Parcoursup aura au moins eu le mérite de faire tomber les masques : certains établissements « recruteurs » considèrent que les lycées ne se valent pas tous, que certains sont plus « exigeants » que d'autres. Lorsque le bac est fondé sur des épreuves nationales, corrigées anonymement à l'extérieur de l'établissement, dans des jurys qui « mixent » les lycées, l'effet de réputation est annulé : avoir le bac, c'est avoir le bac, quel que soit le lycée d'origine. Si le bac repose sur du contrôle continu, alors c'est la rumeur qui détermine la valeur du diplôme.

L'année scolaire 2018/2019 doit être le moment d'alerter personnels, parents et élèves sur le profond danger que représente cette réforme et de mobiliser pour faire reculer le gouvernement. ■

Romain Génuy

Et la voie technologique ?

Les séries technologiques sont maintenues en tant que telles, mais leur organisation interne est revue pour la « calquer » sur celle de la voie générale « sans séries ». Un tronc commun est complété par trois enseignements de spécialité en 1^{ère}, qui se réduisent à deux en terminale. Mais pas de « choix » ici : ces spécialités sont obligatoires pour tous les élèves, avec cependant la même modulation qu'actuellement en terminale. En STMG par exemple, la spécialité large « management et sciences de gestion » implique des « enseignements spécifiques » parmi « gestion et finance », « mercatique », etc. Même logique en STI2D, ST2S, et STL.

Le bac technologique, quant à lui, subit la même réforme que le bac général... avec les mêmes conséquences à prévoir : moins d'épreuves finales, et 40% de contrôle continu.

Et la voie professionnelle ?

Le ministre annonce une réforme très inquiétante de la voie professionnelle. La 2^{nde} serait resserrée autour de 15 « familles de métier », la spécialisation ne commençant qu'en 1^{ère}. Les horaires disciplinaires, surtout dans les enseignements généraux, seraient réduits – à la clé, des suppressions de postes assurées, et une poursuite d'études encore plus compliquée pour les élèves. Le ministre souhaite en outre installer l'apprentissage au sein de chaque LP, conformément à l'idéologie – très discutable ! – selon laquelle cette voie de formation serait plus efficace que la voie scolaire.